
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **CHRISTIAN BÉLEC CONSTRUCTION INC. ;**
(ci-après l' « Entrepreneur »)

c. **JACQUES GOSSELIN;**
(ci-après le « Bénéficiaire »)

et **GARANTIE DE CONSTRUCTION**
RÉSIDENTIELLE (GCR) ;
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S21-070801-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que l'Entrepreneur se désiste de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Frais à suivre.

Montréal, le 4 novembre 2021



Timothy Nguyen
Greffier adjoint